

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 21 février 2011, a adopté les règlements suivants :

- 02-002-11** **Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville de Montréal sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**
L'objet est de déléguer l'application de la réglementation sur les véhicules hippomobiles à l'ensemble des conseils d'arrondissement, sous réserve des pouvoirs en matière d'émission des permis, qui sont délégués exclusivement à l'arrondissement de Ville-Marie, et des pouvoirs touchant les écuries, qui sont délégués à l'arrondissement concerné.
- 11-002** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située dans le quadrilatère formé des rues Rancourt, Sauvé Est, De Martigny et Sauriol Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville**
- 10-029-1** **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10-029)**
L'objet est de hausser à 2,50 \$ / heure le tarif pour une place de stationnement sur les voies artérielles dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à compter du 1er mars 2011.
- 04-047-93** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie / Rues Molson et D'Iberville / NORAMPAC]
- 10-021** **Règlement autorisant la construction, la transformation, l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3 361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard Saint-Joseph, la rue D'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées au 5300, rue Molson et au 5195, rue D'Iberville**
- 06-069** **Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland**
- 04-047-34** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Campus Outremont]

04-047-99 **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
(04-047)**
[Hôpital Douglas – Arrondissement de Verdun]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} mars 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon